

Ardon circuit Jaune



Randonnée n°174864

Une randonnée proposée par novichok29

Circuit en forêt autour d'Ardon avec deux portions sur route départementale. Circuit assez mal balisé en Jaune.

Durée :	2h05	Difficulté :	Facile
Distance :	7,31 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	13 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	13 m	Région :	Sologne
Point haut :	122 m	Commune :	Ardon (45160)
Point bas :	105 m		

Description

Le départ a lieu au croisement de la D168 (route de la Ferté) et de la D7 (route de Marcilly).

(D/A) Après l'église, virer à droite (Sud-Ouest) sur la D7, passer le pont sur l'Ardoux puis bifurquer à gauche en direction de la Noue. Continuer toujours tout droit en négligeant les nombreux départs à gauche comme à droite et rejoindre un croisement en étoile.

(1) Juste après le transformateur, tourner à gauche et suivre le chemin sur 250m. Virer à gauche à angle droit et continuer tout droit à chaque croisement pour atteindre la D168 au niveau de la Croix de Rousselière.

(2) Tourner à droite sur la D168 (2ème route à droite) et continuer jusqu'au croisement avec le Chemin d'Ivoy, 750m plus loin, après une longue ligne droite.

(3) Tourner à gauche à angle aigu dans le virage et prendre le sentier en retrait dans la forêt. Son entrée est visible à l'aide d'un panneau d'interdiction aux véhicules à moteur. Continuer sur ce sentier en respectant le balisage Jaune et en laissant les départs à gauche et à droite.

(4) A la fourche, bifurquer à droite, laisser deux chemins sur la gauche puis prendre à gauche à la fourche suivante. Traverser le pont en bois enjambant le ruisseau et arriver sur la D7 environ 250m après (attention aux voitures roulant rapidement).

(5) En arrivant sur la route D7, tourner à gauche et continuer tout droit sur 1,25 km jusqu'à l'église d'Ardon, point de départ **(D/A)**.

Informations pratiques

Quelques flaques de boue en chemin mais autrement c'est une randonnée familiale facile.

Les portions entre les points de passage **(2)** et **(3)** puis **(4)** et **(D)** sont sur des routes départementales.

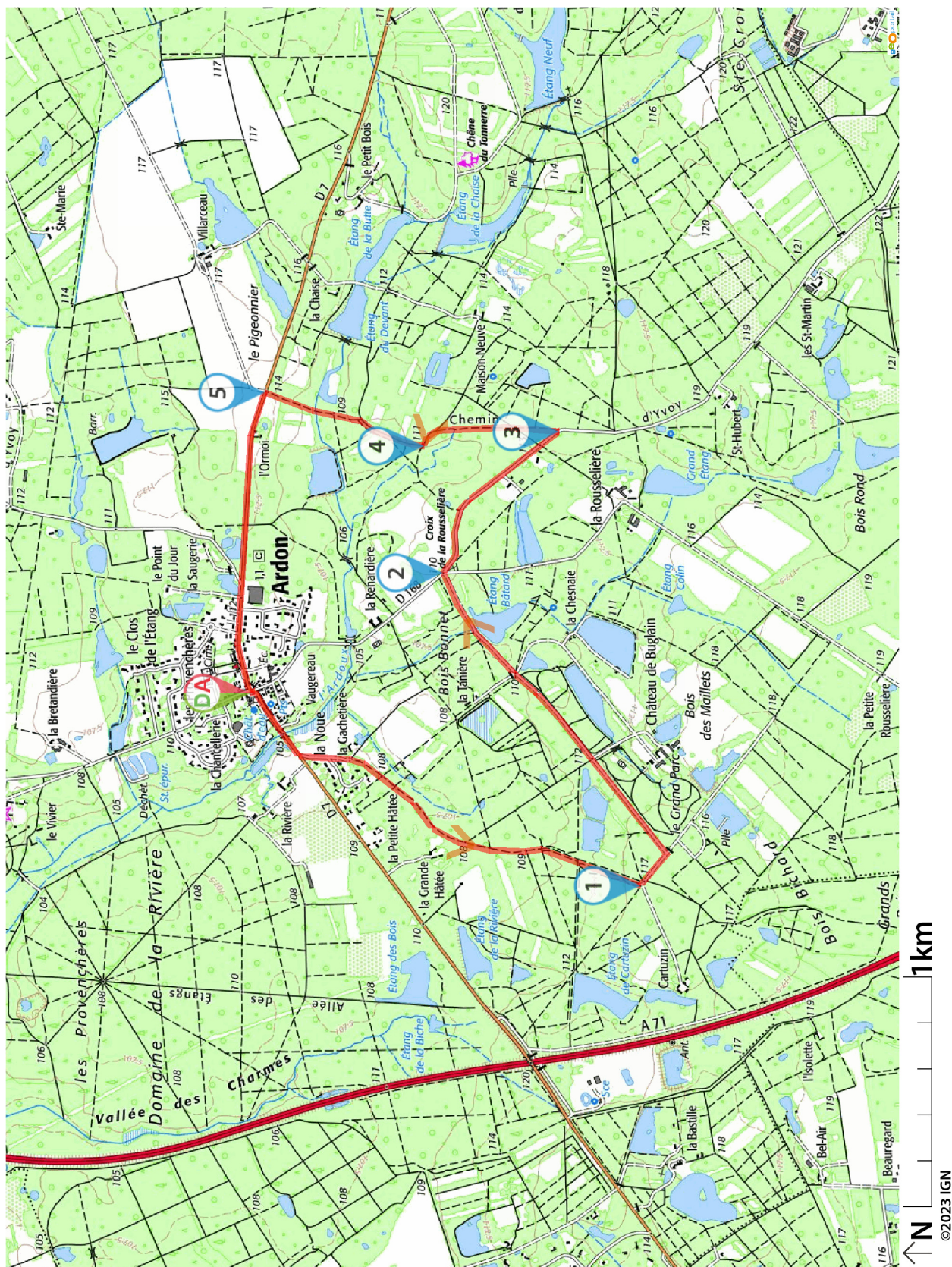
Après le point de passage **(2)**, possibilité de retour au village par la D168 peu fréquentée. Dans ce cas la balade dure une heure environ.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-ardon-circuit-jaune/>

Points de passages

- D/A Croisement D168/D7. Vers le pont de l' - Ardoux (rivière) - Affluent de la Loire**
N 47.778418° / E 1.873568° - alt. 109 m - km 0
- 1 Croisement en étoile, transformateur, à gauche**
N 47.76315° / E 1.862372° - alt. 120 m - km 2.02
- 2 D168, prendre à droite**
N 47.770876° / E 1.880568° - alt. 110 m - km 3.77
- 3 Départ sentier, panneau d'interdiction véhicules**
N 47.766333° / E 1.888786° - alt. 116 m - km 4.61
- 4 Fourche, prendre à droite**
N 47.771612° / E 1.88795° - alt. 115 m - km 5.24
- 5 D7, prendre à gauche**
N 47.777841° / E 1.891061° - alt. 113 m - km 5.98
- D/A Croisement D167/D8**
N 47.778422° / E 1.873557° - alt. 109 m - km 7.31

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.